

COMPTE RENDU SOMMAIRE
(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

Présents : Jean-Marie GELOT, Denis THIBAUT, Laurent BAUDIN, Nicolas CAQUINEAU, Laurette CHARRIER, Bernadette DENIS, Christian GANTEIL, Cédric GESTRAUD, Patricia LUCAS, Marielle NEVEU, Roger PRAILE Béatrice VALADE.

Absentes excusées : Laetitia LELUE, Coralie RAMBAUD.

Ordre du jour :

Délibérations à prendre :

- CCVSA : Modification des statuts : mise à jour de la compétence « transport piscine ».
- Remboursement de frais.
- Site de la SIECO : convention d'étude avec l'EPF.
- Indemnité pour le gardiennage de l'église communale.
- Fixation des redevances d'occupation du domaine public.
- Convention d'utilisation du terrain de sport par le club de rugby.
- Tourisme : fixation du tarif des cartes vélos.
- Modalité de publicité des actes.

Informations diverses :

- Le point sur les travaux.
- Transactions en cours et futures.
- Le point sur le tourisme.
- Animations estivales.

Questions diverses.

Mr Cédric GESTRAUD est nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le précédent compte-rendu.

1) Délibérations à prendre :

➤ **CCVSA : Modification des statuts : mise à jour de la compétence « transport piscine » :**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de modifier les statuts de la ccvsa comme suit :

« L'organisation et la gestion du transport des enfants des écoles primaires à la piscine de Damvix » est remplacé par « L'organisation et la gestion du transport des enfants des écoles primaires vers les piscines situées sur le territoire communautaire ».

➤ **Remboursement de frais :**

Mr Gelot a effectué l'achat d'un livre de Yanis SUIRE au profit de bibliothèque municipale de Maillé pour la somme de 39.90 €. Mr Gelot ayant quitté la salle, le conseil municipal accepte à l'unanimité de lui rembourser la somme de 39.90 €.

➤ **Site de la SIECO : Convention d'études avec l'EPF :**

Mr le Maire fait part de ses démarches effectuées auprès de l'EPF (Etablissement Public Foncier) de la Vendée au sujet du projet de restructuration de l'ancienne usine SIECO désormais classée en friche industrielle.

L'EPF, après signature d'une convention de partenariat, pourrait assister la municipalité, réaliser l'achat du site actuel, réaliser l'étude de faisabilité puis revendre le site nu (à la municipalité ou promoteur ou bailleur social), afin qu'il puisse être transformé en espace habitable et habité.

Le conseil municipal, intéressé par ce projet, souhaite reporter la décision de signature de ladite convention afin d'approfondir et de réfléchir à la finalité de ce projet d'habitat collectif. La commission urbanisme se réunira afin d'échanger à ce sujet.

➤ **Indemnité pour le gardiennage de l'église :**

Mr le Maire fait part du courrier préfectoral qui informe de la possibilité d'allouer une indemnité à la personne chargée du gardiennage de l'église. Le conseil municipal, accepte à l'unanimité de verser une indemnité de gardiennage de 120.97 € pour l'année 2022.

➤ **Fixation de la redevance d'occupation du domaine public :**

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de fixer la redevance d'occupation du domaine public tel que :
Forfait annuel de 30 € pour tous les commerces qui occupent l'espace public quel que soit la durée de stationnement et la surface utilisée.

Le remboursement de l'électricité est fixé à 50 € pour la guinguette éphémère de Mr Chevolleau et 30 € pour le food truck de Mr Babin.

➤ **Convention d'utilisation du terrain de sport par le club de rugby :**

Mr le Maire rappelle que le club de rugby utilise le stade communal afin d'y effectuer des entrainements et des matchs. Afin d'officialiser cette occupation du domaine communal, il propose qu'une convention soit signée entre la municipalité et l'Association représentant le club de rugby intitulé « Rugby Marais Poitevin ».

Considérant l'équité entre les associations communales qui paient une redevance annuelle de 60 € pour l'occupation des salles communales (salle polyvalente, salle maraichine, centre social et culturel) et cette association qui utilise quotidiennement l'ensemble sportif, Mr le Maire propose de voter pour l'instauration d'une redevance annuelle d'occupation du stade municipal :

Contre la redevance : 3 voix

Abstentions : 3 voix

Pour la redevance : 6 voix

Le quorum n'étant pas atteint, l'association sera exemptée de redevance annuelle.

Le projet de convention est porté à la connaissance des membres du conseil municipal qui l'adoptent avec 9 voix « Pour » et 3 « Abstentions ».

➤ **Tourisme : Fixation du tarif des cartes « itinéraires vélos » :**

Le conseil municipal entérine le tarif de vente des cartes « itinéraires vélos » à 1.50 € TTC.

➤ **Modalité de publicité des actes par les communes de – de 3 500 habitants :**

A compter du 1^{er} juillet 2022, les règles de publicité des actes pris par les communes sont modifiées sauf pour les communes de – de 3 500 habitants qui peuvent maintenir l'usage actuel. Le conseil municipal opte à l'unanimité pour cette option. Les procès-verbaux seront affichés dans les vitrines municipales et publiés sur le site internet. Les délibérations et les arrêtés continueront d'être tenus à la disposition du public en mairie.

2) Informations diverses :

- Le point sur les travaux :

- Avancement du chantier de la halle du port comme prévu initialement. Un devis supplémentaire a été demandé aux artisans maçons de Maillé afin de décaisser l'ancienne maison. Il faudra aussi prévoir une rampe pour sortir plus facilement le matériel stocké.

- Mises aux normes de la clôture et de la cour de la MAM : suite à la visite de contrôle de la PMI, des inquiétudes sont évoquées quant à la pérennité de cette structure en raison de la pénurie de personnel.

- Cheminement du Pont de la Route : les travaux sont commencés, ils devraient durer deux semaines.

- Transactions en cours et futures :

- Vente du terrain viabilisé à Mr Francis Gelineau : projet en cours d'étude.

- Le bornage du terrain de l'annexe a été réalisé avant d'être vendu à Mr Maxime Bonnin en prévision de la future brasserie. Le portillon d'accès à la propriété de Mme Tessier devra être déplacé. Les véhicules stationnés sur cet espace devront être évacués.

- Le bornage du terrain de Civray sera réalisé fin juin en vue de la création de la réserve incendie.

- Mr Olivier Bourgoïn propose la vente d'un terrain de 12 m², cadastré A 1038, situé au niveau du stop du chemin des poulaillers. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de faire l'acquisition à l'euro symbolique de cette parcelle.

- Est évoqué un problème de bornage de la propriété situé au 1 chemin Clorinthe et Herbert RICHARD.

- Le Point sur le tourisme : - La concentration des combis Volkswagen a eu lieu le week end de pentecôte après deux ans d'absence. Les responsables ont apprécié le pot offert par la municipalité et ont déjà réservés pour l'année prochaine.

- Mr Pascal MORAND, a été recruté en renfort pour juillet et août.

- Le chiffre d'affaires du mois de mai est encourageant. Très bon début de saison.

- **Animations estivales :** Les conviviales vont débutées le dimanche 26 juin avec la présence de l'ensemble musical.
Stand Préfou : le guide pratique d'utilisation sera mis à jour avant d'être distribué aux organisateurs.
Journée du 14 juillet : un mail récapitulatif de la journée sera envoyé à chaque conseiller municipal et des affiches seront préparées pour informer le public. Il est proposé qu'en 2023, la retraite aux flambeaux soit de nouveau organisée à partir de la place de l'église.
Jeunesse : le projet de foyer des jeunes, de city park et de conseil des jeunes est en route.
Repas de cohésion : la date est fixée au dimanche 25 septembre.

- **Transport scolaire Maillé-Maillezais :** Mr le Maire rappelle le fonctionnement du service de transport scolaire instauré afin d'acheminer les élèves de Maillé vers l'école publique située à Maillezais dans le cadre du RPIC. Il expose la situation d'une famille qui demande l'autorisation d'utiliser le service de transport scolaire pour son enfant scolarisé à l'école privée de Maillezais et ce, durant sa dernière année d'école primaire puisque cet élève entre en CM2 à la rentrée 2022-2023. Le conseil municipal est réservé sur cette demande et craint qu'une réponse positive n'ouvre la porte à d'autres sollicitations, cependant, considérant qu'à ce jour, il reste 7 places dans le véhicule, que cet élève n'a qu'une année à effectuer en primaire, considérant la situation familiale et qu'il est souhaitable d'optimiser les déplacements dans le cadre de la mobilité, le conseil municipal, donne un avis favorable exceptionnellement et ponctuellement sous réserve que la condition de disponibilité de place soit assurée tout au long de l'année scolaire et d'obtenir l'accord de la Direction des Transports de la Région des Pays de la Loire, organisateur.

- **Charte expérimentale d'accessibilité :** Suite à la proposition de l'association des Maires de Vendée au sujet de l'engagement de la municipalité invité à travailler sur l'accessibilité des lieux publics, le conseil municipal accepte de signer ladite Charte. Mr Denis THIBAUT propose d'en être le référent.

- **Changement de coiffeuse :** Mr le Maire confirme qu'une coiffeuse doit reprendre le salon actuellement occupé par Mme Godreau, et ce à partir du mois de septembre. Un bail commercial sera préparé afin d'officialiser ce partenariat.

- **Vigilance Canicule :** l'alerte rouge ayant été reçue ce jour de la préfecture, il convient soit de déclencher le PCS soit de porter une attention particulière aux personnes vulnérables et isolées. La commission « sociale » décide de prendre en main ce dossier dès demain vendredi 17 juin : les personnes vulnérables ou isolées seront contactées soit par téléphone soit physiquement afin de prendre des nouvelles, d'identifier leurs besoins et de s'assurer de leur état de santé.

3) Questions diverses :

- Il est demandé que le sens de circulation soit inversé devant le bar « Le chêne vert », et que l'accès aux personnes à mobilité réduite soit matérialisé devant la bibliothèque.
- Conseil d'école du RPIC Maillé-Maillezais : pas de modification dans l'organisation de l'école pour la rentrée 2022-2023.
- Chemin des Colliberts : le débalisage doit être effectué afin d'éviter que les promeneurs s'y engagent.
- Mr le Maire informe du vol de câbles dans de nombreux réverbères sur tout le territoire de la commune.
- La visite des locaux communaux (salon coiffure, brasserie, centre social et culturel, salle polyvalente) demandée par les élus municipaux est programmée au jeudi 7 juillet avant la prochaine réunion de conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Le Maire,

Jean-Marie GELOT.

